



Maison de l'urbanisme
LORRAINE ARDENNE

FICHE 4

POUR DES CŒURS DE COMMUNE ATTRACTIFS !

A FAVORISER LES INITIATIVES CITOYENNES



C'EST RECOMMANDÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

Les Maisons de l'urbanisme ont pour objet d'impliquer le public le plus large dans l'aménagement de son cadre de vie et de son territoire. Pour répondre à sa mission de sensibilisation, la MURLA vous propose des fiches de conseils et de points d'attention sur un thème spécifique.

Cette fiche fait partie d'une série consacrée à l'attractivité des cœurs de commune, qui aborde différentes thématiques en lien avec les leviers de l'attractivité que sont :

- la dynamique humaine ;
- le cadre de vie ;
- le logement ;
- le maillage naturel, paysager et culturel ;
- la mobilité ;
- les espaces publics ;
- les services aux citoyens.

Pourquoi ? Les enjeux, les bénéfices...

Agir pour rendre un cœur de commune attractif n'est pas l'exclusivité des autorités politiques. Chaque citoyen, individuellement ou collectivement, peut également agir.

L'importance de ces initiatives citoyennes ne fait que croître depuis plusieurs années et nécessite dès lors quelques recommandations permettant leur émergence, leur concrétisation et leur pérennité.

Favoriser les initiatives citoyennes, c'est tout bénéfice pour les élus comme pour les citoyens :

- reconnaissance et valorisation **des capacités et des envies d'agir des citoyens** ainsi que de **leurs compétences** (qu'elles soient expertes ou profanes) ;
- **accroissement de la visibilité des élus vis-à-vis des citoyens** ;
- **reconnaissance du travail des services communaux** amenés à concrétiser ces idées ;
- **enrichissement du projet** grâce aux idées des citoyens ;
- **augmentation de la confiance mutuelle** entre les citoyens et les élus ;
- **co-construction d'un cœur de commune plus résilient** ;
- **responsabilisation individuelle** et conscientisation des citoyens à **l'intérêt collectif** ;
- **dynamisation de la vie associative** ;
- **expérimentation par les élus de nouvelles manières de faire** et
- ...

Favoriser les initiatives citoyennes, c'est donc favoriser l'attractivité du cœur de commune concerné en le rendant dynamique, vivant, porté par ses habitants et ses élus et en lui donnant une identité plus forte.



Wallonie



Comment ? Quelques recommandations...

Cette fiche propose des recommandations ciblées sur les cœurs de commune afin de les rendre plus attractifs. Toutefois, ils ne constituent pas l'exclusivité, le reste du territoire communal peut également bénéficier de ces recommandations.

Par ailleurs, celles-ci ne sont pas exhaustives et peuvent varier suivant le contexte territorial et politique.

Ces fiches étant principalement destinées aux acteurs locaux, les recommandations proposées sont donc celles qui pourraient être mises en place localement et apporter des actions concrètes sur le terrain. Elles ont été sélectionnées sur base des suggestions des experts et de la collecte des bonnes pratiques (dont certaines illustrent la fiche).



1. Adopter des valeurs d'engagement

Au préalable, il est essentiel que chaque élu et chaque citoyen ou collectif de citoyens s'engage à **vouloir mener les choses à bien** et reconnaisse le rôle et les spécificités des autres acteurs. Des principes éthiques comme la **transparence**, la **reconnaissance** et la **confiance** doivent être intégrés dès le départ afin de favoriser la bonne implication de tous. La **convivialité** sera également importante tout au long du processus.

2. Définir un cadre

Une feuille de route, une charte ou tout autre élément **définissant les objectifs et résultats attendus, le rôle de chacun et le soutien** qui sera apporté à la démarche, permettra de bien cadrer le processus. Les enjeux à rencontrer et les contraintes administratives et budgétaires éventuelles seront également précisés.

De plus, la Commune peut mettre à disposition **un ou des lieux au sein du cœur de commune où la participation pourra se faire** de manière adaptée et démocratique. Que ce soit de manière physique avec des locaux pour accueillir des réunions, expositions sur les étapes du projet, moments de convivialité... ou de manière virtuelle en relayant ou hébergeant sur le site communal les outils en ligne, les pages Facebook, une plateforme numérique...



Arlon Identity

Où ? Arlon

Quand ? 2018-2020

Qui ? Common Paradox et des citoyens

Quoi ? Un projet expérimental pour développer un outil d'urbanisme et d'aménagement du territoire participatif.

Comment ? Des workshops et événements avec les citoyens pour définir le diagnostic, la vision et la stratégie avec des projets concrets pour la ville d'Arlon.

+ d'infos : [site de Common Paradox](#)





3. Partir des enjeux et des besoins

Pour impliquer au mieux les habitants dans l'attractivité de leur cœur de commune, il est recommandé de partir d'enjeux et besoins de leur quotidien en étant le plus inclusif possible. En effet, élaborer des projets adaptés aux besoins et désirs des habitants et usagers va entraîner une **meilleure appropriation et un plus grand respect** du projet.

La bonne définition des enjeux issus du contexte (la convivialité et la sécurité dans l'espace public, la présence de nature au sein du cœur de commune, l'offre commerciale...) et des besoins des habitants est une étape charnière dans le processus car elle doit permettre, par la suite, la mise en place des actions pertinentes pour y répondre.

4. Utiliser des outils adaptés

Suivant le niveau d'implication souhaité des citoyens et de la volonté politique, les outils et techniques utilisés varieront. Ce sera également le cas en fonction du type de projet. Par exemple, s'il s'agit de la création d'un potager collectif, les personnes impliquées et les moyens employés ne seront pas les mêmes que s'il s'agit de réaliser une charte concernant la signalétique des commerces.

Trois niveaux d'implication des citoyens peuvent être définis. Pour chacun, la mise en place d'outils et actions spécifiques sera nécessaire. Quelques exemples sont d'ailleurs proposés à titre indicatif.

► L'information

De l' élu vers le citoyen



Elle doit être **accessible à tous** les habitants et être **complète** et **identique pour tous**. Le but étant de fournir les éléments de contexte et les informations nécessaires pour se faire un avis et pouvoir participer davantage le cas échéant.



- Le bulletin communal
- Une lettre d'information spécifique
- Le site Internet de la Commune
- Les réseaux sociaux
- Une chaîne de vidéos en ligne
- Des réunions publiques d'information

► La consultation/ concertation

Un aller-retour



Il s'agit de demander aux citoyens et usagers leur avis sur un ou des sujet(s) en particulier. Cette consultation permet de **connaître les positions de chacun, les besoins et souhaits, les ressentis**, etc. Elle demande parfois une organisation et des méthodes spécifiques et les services de professionnels en la matière. Ceux-ci peuvent retranscrire et transmettre la matière recueillie auprès des élus et agents à qui il peut revenir d'en tirer les conclusions.



- Des réunions publiques de concertation
- Des enquêtes sur un projet ou sujet particulier (aménagement d'un espace public, création d'un espace culturel...)
- Des enquêtes sur un sujet de la vie quotidienne (la mobilité scolaire, la fréquentation des commerces...)
- Des commissions et conseils spécifiques (CCATM, CLDR, conseil consultatif des aînés, conseil communal des enfants...)
- Des visites commentées ou des lectures de terrain

► La co-construction/ co-production

Tous ensemble



C'est le stade le plus avancé de la participation citoyenne. Elle demande un investissement supplémentaire et à chacun de **prendre en compte les contraintes des différentes parties prenantes** en faisant preuve de sens du compromis voire d'empathie.

Pour mener à bien cette étape, il peut également être utile de faire appel à des professionnels.



- Des ateliers participatifs
- Des groupes de travail incluant des élus et des citoyens sur un projet particulier ou une thématique générale
- Des budgets participatifs et budgets citoyens
- Des projets/actions réalisés en commun (aménagement d'un espace vert, d'un potager collectif, mise en place d'un marché local...)
- ...



Maison de l'urbanisme
LORRAINE ARDENNE



5. Bien définir les projets

Pour rappel, concevoir les projets avec une **approche globale intégrant un maximum de paramètres, d'enjeux et de besoins** permettra une appropriation et un plus grand respect du projet.

Par ailleurs, il ne faut pas avoir peur de favoriser des projets originaux, innovants voire expérimentaux, sachant qu'au fur et à mesure de l'avancement de certains projets, les citoyens qui les portent acquièrent de l'expérience et peuvent se lancer dans des réalisations plus ambitieuses.

La Fondation Rurale de Wallonie (FRW), actrice de la participation citoyenne



La FRW accompagne les opérations de développement rural (ODR) qui mettent la participation au cœur de leur processus d'élaboration. En effet, une ODR se construit avec la participation de tous : les mandataires, les citoyens ainsi que tous les acteurs de terrain.

Il en émerge la réalisation de projets concrets qui permettent de renforcer l'attractivité d'un cœur de commune, tels qu'une maison rurale, une maison multiservices, un atelier rural, l'aménagement de l'espace public, la construction de logements tremplins et intergénérationnels, etc.

Une ODR peut également faire émerger des initiatives citoyennes de tout type telles que la création de Repair Cafés, l'organisation de marchés de produits locaux, la mise en place de groupes de travail citoyen sur une thématique, etc.

6. Communiquer et évaluer

Communiquer sur l'initiative et durant tout son déroulement : où en est-on ? Qu'est-ce qui a déjà été fait ? Que reste-t-il à faire ? Qu'est-ce qui bloque ? Quels sont les enjeux, le timing, etc ?

Evaluer et donner de l'importance au retour sur expérience, afin de s'améliorer continuellement (pour chaque catégorie d'acteur) et favoriser la mise en place de nouvelles initiatives pertinentes. ■



Le budget participatif communal

Où ? Arlon, Aubange, Habay, Vielsalm...

Qui ? Les autorités communales et les habitants

Quoi ? Le budget participatif est une nouvelle forme de gouvernance participative. Il prend souvent la forme d'une affectation d'une partie du budget extraordinaire d'une Commune pour des projets citoyens.

Comment ? Sur base d'un montant total, un nombre de projets est retenu selon des critères prédéfinis par la Commune.

+ d'infos : [le budget participatif](#)

Pour aller + loin

Sites Internet

- www.frw.be

Documents

- *La participation citoyenne*, Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, n°4, 2007.
- *Un dynamisme citoyen - L'effet boule de neige des opérations de développement rural*, Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, n°13, 2013.
- *Peu d'euros, beaucoup d'impact - Les opérations de développement rural font parfois des miracles*, Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, n°15, 2015.
- *L'implication des citoyens, Retour d'expérience de la Commune de Loos-en-Gohelle*, Ville de Loos-en-Gohelle, mars 2020.
- *L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables*, Commissariat Général au Développement Durable - Direction de la Recherche et de l'Innovation, avril 2019, France.

Vous souhaitez en savoir plus sur le séminaire d'experts consacré à l'attractivité des cœurs de commune et sur des bonnes pratiques en faveur de l'attractivité ?

Rendez-vous sur murla.be/activites/attractivite-des-coeurs-de-commune